

Conditions Cours de Yoga

- Les cours, ateliers et stages de Yoga sont réservés aux membres de l'association L'atelier du Yoga . La cotisation annuelle est de 10€ minimum pour les membres amis. L'adhésion est valable de septembre à août.
- Les cours de yoga s'adressent à des personnes aptes à pratiquer cette discipline. En cas de doute, consulter un médecin. Par la présente je déclare que mon état physique me permet de pratiquer le yoga.
- Pour les forfaits à l'année, il est possible d'effectuer un règlement échelonné : 2 ou 3 chèques à remettre avec la fiche d'inscription, en précisant au dos du chèque le mois de l'encaissement.
- Les cours manqués sont rattrapables, si on annule le cours 24h à l'avance minimum, par e-mail, et dans la mesure des places disponibles. Ils sont ensuite rattrapables en venant à d'autres cours durant la période couverte par la formule choisie, mais ne peuvent être reportés au-delà de cette période d'inscription (trimestre ou année).
- Les inscriptions sont pour un jour et un horaire donnés sauf cas particulier (horaires de travail non réguliers, déplacements fréquents). Il est parfois possible de changer d'horaire en cours d'année, et même de niveau avec l'accord de l'enseignant.
- Les cotisations et adhésions ne sont pas remboursables.
- Les cours des jours fériés se récupèrent à une autre date parmi les cours disponibles.
- Il est recommandé d'avoir une tenue confortable et propre, ainsi qu'un couvre tapis pour la pratique du yoga. Veillez aussi à la propreté des pieds et des chaussettes.

Lu et approuvé, le.....

Signature :

Conditions Cours de Yoga

- Les cours, ateliers et stages de Yoga sont réservés aux membres de l'association L'atelier du Yoga . La cotisation annuelle est de 10€ minimum pour les membres amis. L'adhésion est valable de septembre à août.
- Les cours de yoga s'adressent à des personnes aptes à pratiquer cette discipline. En cas de doute, consulter un médecin. Par la présente je déclare que mon état physique me permet de pratiquer le yoga.
- Pour les forfaits à l'année, il est possible d'effectuer un règlement échelonné : 2 ou 3 chèques à remettre avec la fiche d'inscription, en précisant au dos du chèque le mois de l'encaissement.
- Les cours manqués sont rattrapables, si on annule le cours 24h à l'avance minimum, par e-mail, et dans la mesure des places disponibles. Ils sont ensuite rattrapables en venant à d'autres cours durant la période couverte par la formule choisie, mais ne peuvent être reportés au-delà de cette période d'inscription (trimestre ou année).
- Les inscriptions sont pour un jour et un horaire donnés sauf cas particulier (horaires de travail non réguliers, déplacements fréquents). Il est parfois possible de changer d'horaire en cours d'année, et même de niveau avec l'accord de l'enseignant.
- Les cotisations et adhésions ne sont pas remboursables.
- Les cours des jours fériés se récupèrent à une autre date parmi les cours disponibles.
- Il est recommandé d'avoir une tenue confortable et propre, ainsi qu'un couvre tapis pour la pratique du yoga. Veillez aussi à la propreté des pieds et des chaussettes.

Lu et approuvé, le.....

Signature :

